



ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT
transport et logistique

Le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique (EVE) vise à accompagner l'ensemble des entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique.

Il s'appuie sur des dispositifs spécifiques destinés aux chargeurs, aux commissionnaires de transport, aux grossistes et aux transporteurs de marchandises et de voyageurs. Une plateforme d'échange de données environnementales transport permet à chaque entreprise de connaître son impact environnemental.

BILAN PROGRAMME EVE 2018 - 2024 AU TOTAL, EVE RECENSE

un engagement moyen
de réduction des GES de

15,2 %
en moyenne
2018 - 2024

Plus de **7 397** entreprises sensibilisées
par les organisations professionnelles

4 044 entreprises engagées

dont

Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent

3 328
Transporteurs
de marchandises (TRM)
et de voyageurs (TRV)

2 711 TRM
engagés | **617** TRV
engagés

FRET 21
Les chargeurs s'engagent

527
Chargeurs

EVcom
Les commissionnaires s'engagent

189
Commissionnaires

1 184 entreprises labellisées



Créé en 2016

1041
entreprises
labellisées TRM



Créé en 2020

94
entreprises
labellisées TRV



Créé en 2023

9
entreprises
labellisées TRM
compte propre



Créé en 2022

40
entreprises
labellisées
FRET21

**GAIN GLOBAL D'ÉMISSIONS DE GES PAR L'ENSEMBLE
DES ENTREPRISES À L'ISSUE DE LEUR ENGAGEMENT :**

3 984 000 tCO₂e
réduites chaque année
(2018 - 2024)

Réduction des
entreprises labellisées
114 000 tCO₂e

3 %

Engagement de
réduction des chargeurs
615 500 tCO₂e

15 %

Engagement de réduction
des transporteurs
2 961 000 tCO₂e

75 %

7 %

Engagement de
réduction des
commissionnaires
293 500 tCO₂e

10 % TRV
290 000
tCO₂e

90 % TRM
2 660 000
tCO₂e

1 838
entreprises
inscrites



**PLATEFORME
D'ÉCHANGE DE DONNÉES
ENVIRONNEMENTALES
TRANSPORT**

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Unione TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement (Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques). Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

www.eve-transport-logistique.fr

Chiffres arrêtés au 31/12/2024

